

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

Arrondissement de Metz
Canton LE PAYS MESSIN



Commune
de
SERVIGNY-LÈS-SAINTE-BARBE

Date de la convocation : 30/09/2025
Date d'affichage CR : 14/10/2025

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 09

Nombre de conseillers présents : 08
Nombre de conseillers votants : 08
Nombre de conseillers absents : 01
Nombre de pouvoirs : 01

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 octobre 2025**

Sous la présidence de
Monsieur Joël SIMON
Maire

Le dix octobre de l'an deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents :

Monsieur d'ORANGE Xavier
Monsieur JEANDEL Francis
Madame PETER Ausilia
Monsieur LOMANTO Joseph
Monsieur PETITDIDIER Christophe
Madame AÏT-BRAHAM Dalila
Madame SIMON Nadia

Etait absent :

Monsieur TOURCHER Hugo, conseiller, donne procuration à Joël SIMON, pour le représenter.

Madame PETER Ausilia est élue secrétaire de séance.

Début de la séance, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

- Adoption à l'unanimité du compte rendu de la séance du 18 juillet 2025 ;
- Décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis le 18 juillet 2025.

Date paiement	Date facture	Société	Objet	Montant TTC
22/07/2025	20/07/2025	CAISSE D'EPARGNE	Echéance prêt	531.90
29/07/2025	15/07/2025	EDF	GAZ FOYER	66.88
29/07/2025	22/07/2025	LERİY MERLIN	DIVERS ACHATS (mitigeur,...)	131.16
29/07/2025	24/07/2025	BUREAU VALLEE	Fournitures bureau	77.20
29/07/2025	11/07/2025	TSCL SERVICES	Fourniture et pose robinet	276.00
29/07/2025	01/07/2025	SUPERU	Achat packs d'eau	17.32
07/08/2025	29/07/2025	UEM	Regroupement CT	1 713.80
07/08/2025	31/07/2025	CARREFOUR	Carburants	3.60
07/08/2025	31/07/2025	TRAVAILLEUR EN MOSELLE	Nettoyage mairie	235.00

07/08/2025	31/07/2025	SARL QD ESPACES VERTS	Entretien équipements	353.51
07/08/2025	21/12/2025	WTW-AXA	Prévoyance cotisation 2024	356.10
07/08/2025	01/08/2025	LA POSTE	Courrier LR	71.64
07/08/2025	15/06/2025	EDF	GAZ FOYER	75.55
07/08/2025	16/06/2025	LEROY MERLIN	Divers achats	103.80
07/08/2025	30/06/2025	PROTECT'HOMS	Achat pantalon	123.48
07/08/2025	27/06/2025	TECHNICIEN DES BRASSEURS	Réparation tireuse à bière	69.48
07/08/2025	23/06/2025	TECHNICIEN DES BRASSEURS	Nettoyage sanitation ligne salle des fêtes	46.80
07/08/2025	13/06/2025	METRO	Régul. Achat marmite	3.47
07/08/2025	20/01/2025	LA POSTE	TIMBRES LR	37.26
07/08/2025	12/06/2025	ORANGE	ABONNEMENT JUIN	228.00
07/08/2025	10/07/2025	ORANGE	ABONNEMENT JUILLET	228.00
07/08/2025	30/06/2025	ORANGE	Abonnement. Ligne foyer	79.44
04/09/2025	30/06/2025	EBRAS MEDIA	Annonce FAFET	175.20
05/09/2025	07/08/2025	BRICO DEPOT	Achat béton	171.00
05/09/2025	04/12/2025	EDF	GAZ Foyer	829.56
05/09/2025	15/08/2025	EDF	GAZ Foyer	60.08
05/09/2025	31/08/2025	CARREFOUR	Carburants	135.44
05/09/2025	22/07/2025	LEROY MERLIN	Divers achats	131.16
05/09/2025	18/08/2025	LEROY MERLIN	Divers achats (mitigeur.)	21.90
05/09/2025	01/07/2025	SUPERU	Achat bombe insectes	21.80
05/09/2025	05/08/2025	CCHCPP	Tonte	126.00
05/09/2025	02/10/2025	FRESMILE	Abonnement périodique 2025	539.78
05/09/2025	30/06/2025	TRAVAILLER EN MOSELLE	Nettoyage mairie juin 2025	188.00
05/09/2025	31/08/2025	TRAVAILLER EN MOSELLE	Nettoyage mairie aout 2025	188.00
05/09/2025	22/07/2025	GLOBAL BUREAUTIQUE	Location copieur périodique	274.99
05/09/2025	18/07/2025	SUPERU	Achat nourriture	55.31
05/09/2025	01/08/2025	SUPERU	Achat pack d'eau	3.45
05/09/2025	28/08/2025	ORANGE	Abonnement ligne foyer	79.44
09/09/2025	23/07/2025	ATELIER DES TERRITOIRES	Projet PLU	7 885.80
09/09/2025	30/09/2025	SIS FAILLY	SOLDE – Frais de scolarité	27 854.50
16/09/2025	18/08/2025	L'ATELIER DES TERRITOIRES	Diagnostic zone humides	1 398.00
16/09/2025	09/04/2025	CORA	Achat kit lavage	36.65
16/09/2025	26/08/2025	LEROY MERLIN	Achat peinture	124.90
16/09/2025	04/08/2025	LORCAMAT	Achat sable	797.52
16/09/2025	21/11/2021	BCM	Contrat vérification équipements	302.48
16/09/2025	11/08/2025	ORANGE	Abonnement Août 2025	228.00
16/09/2025	10/09/2025	ORANGE	Abonnement Septembre 2025	228.00
16/09/2025	01/09/2025	SIP METZ CENTRE	Taxe foncière 2025	4 109.00
18/09/2025	20/08/2025	CAISSE D'EPARGNE	Echéance prêt	531.90
18/09/2025	20/08/2025	CAISSE D'EPARGNE	Echéance prêt	1 864.30
07/10/2025	02/10/2025	MOELLANE DES EAUX	Conso foyer	542.43
07/10/2025	02/10/2025	MOELLANE DES EAUX	Conso mairie	122.47
07/10/2025	02/10/2025	MOELLANE DES EAUX	Conso cimetière	42.80
07/10/2025	15/09/2025	EDF	Gaz foyer	53.28

07/10/2025	30/09/2025	LEROY MERLIN	Divers achats	19.96
07/10/2025	05/10/2025	CCHCPP	Paie à façon	120.00
07/10/2025	30/09/2025	TRAVAILLER EN MOSELLE	Nettoyage mairie	188.00
07/10/2025	11/09/2025	SUPERU	Achat pack d'eau	3.45

Sortie du Conseil Municipal de Madame Nadia SIMON et Monsieur Joël SIMON.

DCM N° 28/2025 : REMBOURSEMENT DE PAIEMENT A LA COMMANDE AU NOM ET POUR LA COMMUNE –

Monsieur Xavier d'ORANGE, 1^{er} adjoint, soumet à remboursement, les achats effectués, par Monsieur et Madame SIMON pour :

- Magasin U de SAINT JULIEN LES METZ Achat d'un panier garni et d'une bouteille pour un anniversaire pour un montant HT 55,33 €, soit : 59,25 TTC (cinquante-neuf euro et vingt-cinq centimes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

- **six voix « pour »,**
- **et trois « abstentions » :**

DECIDE que les sommes avancées par Monsieur et Madame SIMON leur soient reversées.

Retour au Conseil Municipal de Madame Nadia SIMON et Monsieur Joël SIMON.

DCM N° 29/2025 : CONVENTIONS RESEDA – BIRDZ et SERM

Monsieur le Maire présente les demandes des organismes RESEDA et BIRDZ, dans le cadre d'installations de « relais » aux fins de transmettre les données des compteurs d'eau pour le SERM, syndicat retenu pour les services de l'eau potable pour les habitants.

Le dossier laisse apparaître des lacunes pour lesdites installations, étant entendu que les supports dans la commune, pour les infrastructures électriques, sont soit en souterrain ou soit en aérien et en façade des maisons.

Aucune référence à ces types d'installations électriques ne figure dans les documents de base et surtout dans les conventions à signer.

Les bases d'indemnisation des dites installations sont dérisoires au regard des éléments fournis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité**,

DECIDE de ne pas accepter les termes actuels desdites conventions.

DCM N° 30/2025 : PLAN HIVERNAL 2025 - 2026

Vu l'équipement hivernal communal avec une lame à neige et un épandeur à sel, installé sur le tracteur, afin de faire face aux contraintes hivernales période 2025/2026 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Et,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE :

- Aucun bac à sel ne sera disposé dans les rues de la commune,
- En fonction des avis de risques hivernaux pour la neige et/ou autres contraintes hivernales, un salage de prévention sera mis en place par la commune sur les rues visées ci-dessous,
- En cas de chute de neige, la nuit, le passage de la lame à neige suivi d'un épandage de sel sera effectué à partir de 5 heures du matin dans les rues visées ci-dessous,
- En fonction des chutes de neige, dans la journée, l'heure du passage sera adaptée aux contraintes météorologiques,
- Le traitement des rues communales et/ou places publiques sera prolongé dans la journée en fonction des disponibilités du personnel communal,
- Le passage de la lame à neige s'effectuera dans les rues visées à condition que le stationnement des véhicules privés n'entrave pas le passage des matériels en toute sécurité.

Les rues concernées par ce traitement communal sont :

- Rue des Marronniers dans sa totalité
- Rue du Pont Béron
- Chemin du Gras foin
- Chemin de Metz (depuis la RD 69^E jusqu'au parking du cimetière)
- Lotissement l'Ecuelle (en fonction des possibilités de dépose de la neige)
- Ruelle du Tour de garde et accès parking à l'arrière de la Mairie.

RAPPEL :

- Le traitement hivernal des trottoirs reste de la responsabilité des propriétaires et/ou locataires riverains de toutes les rues du village.
- La neige devra être mise en tas de manière à ne pas gêner la circulation des piétons et véhicules.

DCM N° 31/2025 : CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES 2025

Sur proposition de Monsieur Christophe PETITDIDIER, en charge du fleurissement ;

Et,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de reconduire en 2025 le concours communal des maisons fleuries et de doter de prix et récompenses les lauréats, sous forme de bons d'achat auprès de fleuristes ou de pépiniéristes, à savoir :

- 5 premiers prix à 50 € (cinquante euros)
- 5 deuxièmes prix à 30 € (trente euros)
- 5 prix de félicitations du jury à 20 € (vingt euros).

DCM N° 32/2025 : SORTIE ET/OU REPAS ANNUEL DES AINES ET DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur Joseph LOMANTO, en charge des Fêtes et Cérémonies, expose les projets d'animation annuelle pour les ainés âgés de plus de 60 ans de SERVIGNY LES SAINTE BARBE et du personnel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

DECIDE de proposer un voyage en Lorraine,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les bons de commande et factures en conséquence,

DIT que la somme est inscrite au Budget Primitif 2025.

DCM N° 33/2025 : COLIS DE FIN D'ANNEE DES PLUS DE 75ANS ET DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire expose l'organisation du colis annuel à l'encontre des personnes âgées de plus de 75 ans demeurant à SERVIGNY LES SAINTE BARBE et du personnel communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

DECIDE de maintenir ce colis annuel ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les bons de commande et factures en conséquence ;

DIT que la somme est inscrite au Budget Primitif 2025 ;

DCM N° 34/2025 : FETE DE FIN D'ANNEE DES ENFANTS

Sur proposition de Monsieur Joseph LOMANTO, en charge des Fêtes et Cérémonies, la « Fête de fin d'année » dite « l'arbre de Noël des enfants » de SERVIGNY LES SAINTE BARBE se déroulera, en partenariat avec les associations SSB Loisirs et le TADA, le dimanche **21 décembre 2025** au foyer socioculturel ; il sera prévu :

- Une représentation théâtrale gratuite du TADAJU,
- Une visite du père Noël vers 16h00
- Un goûter offert par la municipalité
- Une chorale par l'association SSB Loisirs
- La vente aux adultes du traditionnel vin chaud par l'association SSB Loisirs avec collecte solidaire de jouets au profit du Secours Populaire Français.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'offrir un cadeau d'un montant de trente-cinq euros aux enfants de la commune nés entre 2015 et 2025 inclus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les bons de commande et factures en conséquence ;

DIT que la somme est inscrite au Budget Primitif 2025 ;

DCM N° 35/2025 : ACTUALISATION SALARIALE DU PERSONNEL COMMUNAL

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'ancienneté au sein de la Commune de Servigny Lès Sainte Barbe,

Vu le travail accompli par les deux employés, et selon leur temps horaire,

Vu la possibilité d'augmentation de l'échelon dans le même grade,

Les agents seront rémunérés sur la base et selon les catégories suivantes :

- **Madame TASOLUK Christelle**, sur la base du 5^{ème} échelon du Grade d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe appartenant à la catégorie hiérarchique C, **indice brut 396 et indice majoré : 374**, en application des articles L. 711-1 à L 712-2, L 714-1 à L 714 – 2 du Code Général de la Fonction publique, à raison de 20 heures par semaine, soit 20/35^{ème}.
- **Monsieur HEBTING Sébastien**, sur la base du 5^{ème} échelon du Grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe appartenant à la catégorie hiérarchique C, **indice brut 396 et indice majoré : 374**, en application des articles L. 711-1 à L 712-2, L 714-1 à L 714 – 2 du Code Général de la Fonction publique, à raison de 35 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité**,

ADOpte cette augmentation d'échelon pour les deux agents cités.

DCM N° 36/2025 : PROJET VIDEO PROTECTION

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu les vols constatés ces derniers mois dans le village,

Vu les dégradations constatées sur les chemins et/ou voies publiques du ban communal,

Vu les incivilités constatées à plusieurs reprises soit sur les rues principales, soit sur les voies vertes, soit sur les espaces publics,

Vu la proposition émise par Moselle Fibre pour l'implantation de moyens de vidéo protection sur les parties publiques du village,

Et,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité**,

DECIDE de procéder à l'installation de la vidéo protection sur le village,

DECIDE de retenir les propositions de Moselle Fibre pour une installation d'un montant total HT de 106 153.20 € avec extension de garantie (cent six mille cent cinquante-trois euro et vingt centimes) ;

AUTORISE :

- Monsieur le Maire à démarcher, puis signer les bons de commande et/ou tous autres documents relatifs à ces travaux,
- Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches d'obtention de subventions diverses, auprès de l'Etat avec la DETR, auprès de la Région et l'aide spéciale pour les petites communes, auprès du Conseil Départemental si le programme « Ambition Moselle » perdure.

DIT : que la somme nécessaire est inscrite au Budget Primitif 2025.

Sortie du Conseil Municipal de Monsieur Xavier d'ORANGE.

DCM N° 37/2025 : PROJET DE RESIDENCE ET/OU LOGEMENTS SENIORS

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu les tendances actuelles des personnes âgées pour ne pas rester isoler dans leur grande maison,
Vu l'analyse effectuée lors de la révision du PLU pour la réalisation de structures adaptées pour les seniors,

Vu l'existence, dans le parc immobilier de la commune, d'immeubles pouvant être acquis puis transformés par la collectivité publique pour la réalisation de résidence et/ou de logements seniors,

Vu le droit de préemption inscrit dans le PLU actuel,

Vu la vente actuelle d'un immeuble répondant à ces critères,

Et,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à :

- **huit voix « pour »,**
- **et une « abstention » :**

DECIDE de procéder, après études de faisabilité, à l'utilisation de son droit de préemption sur l'immeuble vendu en l'état au : « 2 chemin de Metz »,

DIT que le projet de réaliser soit une résidence Senior, soit des logements seniors, pour une mise en valeur d'un immeuble bâti, répond aux motivations précisées par l'article L 300 -1 du Code de l'Urbanisme.

AUTORISE :

- Monsieur le Maire à démarcher, puis signer tous les bons de commande et/ou tous autres documents relatifs à ce projet, faisabilité, estimation domaniale, rapport prix/rendu, l'optimisation domaniale, etc...
- Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches d'obtention de subventions diverses en la matière,

Retour au Conseil Municipal de Monsieur Xavier d'ORANGE.

DCM N° 38/2025 : RPQS 2024 ENVIRONNEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2024 de la collecte et l'élimination des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange, adopté par le Bureau Communautaire du 16 septembre 2025, et l'invite à faire part de ses remarques et observations.

Après avoir pris connaissance du dossier ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Et,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte le rapport d'activités 2024 de la collecte et l'élimination des déchets ménagers et assimilés, sans émettre de remarque et/ou d'objection ;

CHARGE Monsieur le Maire de mettre le dit rapport et la présente délibération à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DCM N° 39/2025 : RPQS 2024 ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2024 de l'assainissement de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange, adopté par le Bureau Communautaire du 16 septembre 2025, et l'invite à faire part de ses remarques et observations.

Après avoir pris connaissance du dossier ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Et,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte le rapport d'activités 2024 de l'assainissement, sans émettre de remarque et/ou d'objection ;

CHARGE Monsieur le Maire de mettre le dit rapport et la présente délibération à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DCM N° 40/2025 : RPQS 2024 EAU

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2024 du service de l'eau de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange, adopté par le Bureau Communautaire du 16 septembre 2025, et l'invite à faire part de ses remarques et observations.

Après avoir pris connaissance du dossier ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Et,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOpte le rapport d'activités 2024 du service de l'eau, sans émettre de remarque et/ou d'objection ;

CHARGE Monsieur le Maire de mettre le dit rapport et la présente délibération à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

DCM N° 41/2025 : RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CCHCPP 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange, adopté par le Bureau Communautaire du 16 septembre 2025, et l'invite à faire part de ses remarques et observations.

Après avoir pris connaissance du dossier ;

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire ;

Et,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ADOPE le rapport d'activités 2024 de la Communauté de Communes Haut Chemin – Pays de Pange, sans émettre de remarque et/ou d'objection ;

CHARGE Monsieur le Maire de mettre le dit rapport et la présente délibération à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Divers :

a) Droit de préemption :

Dans le cadre de la vente de deux propriétés, une rue de la Corvée, et l'autre rue principale, le droit de préemption ne sera pas utilisé « selon l'avis de la Commission de l'Urbanisme ».

b) Livre Foncier – arpantage – divers :

Dans le cadre de la finalisation des opérations de réouverture du ruisseau et du traitement des ruissellements et coulées de boue, il est procédé actuellement à l'établissement des enregistrements des PV d'arpantage et autres avec vente et/ou échange des parcelles concernées par ces travaux. Les parcelles avec indivision nombreuse et complexe occasionnent des retards significatifs dans la réalisation de ces notifications de changement de propriété.

c) Autres : Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et trente minutes et arrêtée à quatorze délibérations, de la n° 28 à la n° 41/2025.

Pour extrait conforme

Servigny lès Sainte Barbe, le 14 octobre 2025.

Joël SIMON, Maire